

Le 7 février 2025

Par **SDÉ**

Me Carolina Rinfret  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Me Pierre Chabot, D. Fisc.**  
Avocat principal

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
11<sup>e</sup> étage  
800, boulevard de Maisonneuve Est  
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 514 289-2211, poste 2065  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : [chabot.pierre.2@hydroquebec.com](mailto:chabot.pierre.2@hydroquebec.com)

**OBJET : Demande d'adoption de la norme de fiabilité CIP-012-2 - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)**

**Notre référence : R-4282-2024 - Notre référence : LTG07906**

---

Chère consœur,

En suivi de la décision D-2025-014, le Coordonnateur dépose ce jour une version complète révisée de la norme de fiabilité CIP-012-2 ainsi que son annexe Québec, dans ses versions française et anglaise, comme pièces **HQCF-4, documents 1 et 2**.

Le Coordonnateur produit également le contenu de ces documents en suivi des modifications, comme pièces **HQCF-4, documents 1.1 et 2.1**.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

*(s) Pierre Chabot*

**PIERRE CHABOT**

/jl

p. j.